

Monsieur le PM, Son Excellence Joseph JOUTHE

M...

M..,

Mesdames/Messieurs,

Beaucoup d'entre vous connaissent mon appartenance et ma sensibilité milieu rural, paysannerie et montagne. Cet espace, où vit une grande partie de la population rurale chiffrée aujourd'hui à 48 % de la population globale, est un morceau important de l'environnement du pays. Dans ce contexte, le constat majeur est la dégradation de nos montagnes château d'eau, considérées dénudées à 85 % (*selon les chiffres du MARNDR*). Haïti, c'est aussi un espace de plaines, de villes, de littoraux. Tous ces espaces sont également dégradés et constituent un vrai défi environnemental. Ce qui affecte non seulement les écosystèmes depuis les hautes montagnes jusqu'aux franges des mangroves et récifs coralliens, mais aussi la biodiversité que ces milieux naturels vitaux abritent et les moyens matériels d'existence en milieu rural nécessaire à leur exploitation rationnelle, harmonieuse, durable.

Un inventaire de quelques facteurs, toutefois non exhaustifs, s'imposent pour faciliter notre compréhension des défis et des enjeux. La colonisation anarchique des mornes, la construction de logement et de bâtiment, de route, d'installations d'antennes de télécommunication sans évaluation du bienfondé de leurs places dans un espace donné a des impacts environnementaux négatifs importants ; l'utilisation de polystyrène et la mauvaise gestion des déchets plus globalement générant des pollutions massives et des foyers de concentration de toxiques, d'incubation de virus et bactéries portant autant atteinte aux écosystèmes qu'à la population haïtienne ; la coupe abusive conduisant à la déforestation et à la destruction des capacités des sols à stocker la ressource en eau ; l'élevage libre des animaux, l'absence d'agents forestiers et de force de police rurale ; la question des tenures foncières ; l'exploitation abusive des carrières et des mines en ignorant toute responsabilité des entreprises envers l'environnement et l'impact de leurs activités sur les ressources en eau, la poussière et leurs atteintes au cadre de vie des communautés voisines et à leur santé ; les problèmes d'assainissement contaminant les nappes d'eaux souterraines qui par ailleurs alimentent les sources et forages captés de centaines de milliers d'habitants en zones de plaines ; les mauvaises pratiques culturelles sur les pentes aux sols meubles, la non protection des espèces animale comme végétale, auquel s'ajoute le mauvais comportement des uns et des autres, la prolifération de marchés sans contrôle, où s'empilent les fatras comme faisant partie du décor de nos paysages aux yeux de nos enfants et du Monde. Tout cela trouve une partie de son origine dans le faible investissement dans l'éducation relative à l'environnement et l'abandon du bon geste civique de tout citoyen et toute citoyenne au bénéfice du patrimoine national du fait de la méconnaissance, et le manque de facilités de services comme celles du ramassage des ordures ménagères, de restauration des écosystèmes, de gestion environnementale et la valorisation rationnelle et durable de notre patrimoine naturel.

A toute cette liste déjà riche de problèmes, s'ajoutent les besoins de connaissance fondamentale, scientifique, universelle résultant de la recherche sur les écosystèmes d'altitude, comme littoraux et marins, les besoins de bons outils d'application des lois, et d'élimination de la faiblesse de l'autorité de l'État... Tous ces sujets et j'en passe bien d'autres d'aussi primordiaux m'invitent à œuvrer, par mon mandat ministériel à « prendre le taureau par les cornes » : c'est-à-dire la faiblesse de la gouvernance environnementale qui affecte la qualité de vie des habitants et qui fait d'Haïti l'un des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles.

Ce sont des questions aux grands enjeux qu'il faut aborder de façon systémique et intégrée. Pour faire face aux défis, dans un contexte extrêmement difficile, et actualiser la place d'Haïti dans les conventions internationales, le temps est à l'action et aux résultats, lesquels doivent s'inscrire dans une double lo-

gique d'urgence (*i.e ce qu'on peut ou doit faire dans le reste du temps qui est imparti au gouvernement*) et de structurel que la continuité de l'Etat devrait permettre de faire aboutir. C'est à l'intérieur des trois priorités définies par l'administration (Moïse-Jouthé), reposant sur la sécurité, la réparation sociale et la relance économique, que le MDE va légitimer ses priorités. Les chantiers à ouvrir sont immenses. En attendant cette feuille de route, deux (2) schémas de la stratégie environnement nationale, intégrateurs de tous les enjeux, paraissent porteurs dans les circonstances actuelles : i) le schéma national de cohérence écologique et ii) le schéma national climat air énergie.

Pour cela, le MDE doit avoir des ressources suffisantes, compter tant sur l'autorité de l'État en général et la force coercitive des institutions régaliennes de l'Etat en particulier, que sur la capacité de certains ministères *comme le MARNDR, le MTPTC, le MICT, le MENFP, le MSPP, MJSP, MTIC* à travailler ensemble et à harmoniser leur approche. Le MDE doit compter sur l'appui fort de la Primature, du MEF et de la MPCE.

L'Etat via le MDE a en outre la responsabilité de créer des instruments pour encourager la recherche et l'innovation, pour mettre la technologie au service de l'environnement, pour supporter la reconquête d'une qualité de l'air et d'une adaptation aux caprices du climat de nos villes par des initiatives comme par exemple la végétalisation des toitures; pour faire exploser le génie créateur des jeunes en particulier dans le recyclage des déchets et résidus solides pour réduire leurs impacts sur le sol, la mer, et les organismes vivants, développer des stratégies permettant aux paysages d'Haïti de bénéficier des retombées financières des compensations environnementales mondiales notamment issus des émissions de CO₂, ainsi que pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables et la migration des entreprises hautement consommatrices d'énergie ligneuse vers de nouvelles sources énergétiques (*solaire, éolienne, hydroélectrique, biogaz/biomasse*), pour élaborer avec les acteurs un code de la montagne afin de mieux protéger les écosystèmes d'altitude, la biodiversité (*eau, sol, faune, flore*) et ses richesses patrimoniales, pour protéger les écosystèmes marins et leurs patrimoines.

En cela, le MDE doit développer la capacité de travailler aussi avec les acteurs de proximité, publics-privés-communautaires, dont : i) les collectivités territoriales ; ii) les propriétaires terriens à travers des accords de restauration, de mutualisation des jardins voisins et de crédit-carbone ; iii) les organisations paysannes, les organisations environnementalistes, les écoles, les églises, les péristyles, les médias ou la presse globalement, etc. Il est tout aussi bien crucial de réaliser des zonings et des plans d'aménagement du territoire qui s'harmonisent avec la politique sociale et la politiques agricole : donc, notre manière d'habiter et d'exploiter nos espaces. C'est dans ce contexte que nous verrons très bien, par exemple, un plan de développement d'intersection communale.

Pour finir sur l'approche thématique du MDE, rien ne pourrait s'envisager sans la mise en réseau des Aires Protégées existantes et l'identification de nouvelles zones et le concours tout d'abord à leur reconnaissance internationale par l'Etat au travers de ses services départementaux de l'environnement et de l'Agence Nationale des Aires Protégées, ensuite, par le renforcement de la politique de recherche universitaire d'Haïti afin, enfin de constituer un véritable référentiel scientifique de notre patrimoine naturel riche d'endémisme, d'écotype et de particularités climatiques faisant de notre pays un territoire reconnu pour sa politique de « recherche/action » pour l'application des conventions internationales au bénéfice de l'environnement, des citoyennes et des citoyens et des richesses économiques résultantes des fonctions et aménités environnementales.

Le MDE en appelle :

- A la participation, à la responsabilité et à la vigilance citoyennes
- A la participation et à la responsabilité des entreprises de production et de services

- A l'appui des institutions de la société civile (*entre autres : la presse, l'université, l'école, L'église*)
- A la participation et à la responsabilité des acteurs politiques
- Au soutien renforcé des partenaires techniques et financiers de l'État dans le secteur
- A l'investissement du privé dans des initiatives innovantes relatives à l'environnement.

Bref, les chantiers sont immenses. J'attends la feuille de route pour formuler les grands objectifs et les grandes orientations du ministère de l'environnement.

Je remercie son Excellence le Président de la République, Jovenel Moïse et son Excellence le Premier Ministre Joseph Jouthe d'avoir bien voulu placer en moi leur confiance, en me confiant le poste de ministre de l'environnement. Ce n'est ni un cadeau ni une faveur. C'est une lourde responsabilité. Le contexte est particulièrement difficile, le temps est court, le défi est de taille et les attentes sont élevées. Ma combativité, mes expériences, ma capacité de mobilisation, mon sens d'ouverture, ma rigueur et mon souci de résultats seront mis à contribution. Je voudrais saluer mes collaborateurs immédiats au sein du ministère, à tous les niveaux. Je sollicite leur appui soutenu au plan d'action du ministère. Qu'ils en fassent leur affaire et les résultats leur fierté.

Je remercie les membres de la famille, les amis, les sympathisants et les institutions partenaires qui sont présents à cette cérémonie, ceux et celles, d'ici et d'ailleurs, qui ne sont pas là et qui m'ont apporté leur soutien d'une façon ou d'une autre.

Merci à mes parents, merci à Vallue !

Abner Septembre
Ministre de l'environnement
Port-au-Prince, le 6 mars 2020